

# L'évaluation environnementale

## Comment ça fonctionne ?

L'évaluation environnementale constitue un véritable outil d'aide à la conception d'un projet. En effet, elle est réalisée en deux temps principaux qui permettent de concevoir un projet adapté à son environnement : **l'état initial de l'environnement**, puis **l'analyse des impacts et la définition des mesures**.

## L'état initial de l'environnement du projet

Cet état des lieux constitue une étude de faisabilité puisqu'il permet d'identifier et de qualifier tous les enjeux, afin de déterminer les surfaces non aménageables et les surfaces aménageables sous conditions, selon la sensibilité des enjeux environnementaux.

Cet état initial aborde **toutes les composantes de l'environnement susceptibles d'être impactées par le projet**. L'analyse de chaque composante doit être proportionnée à la sensibilité environnementale de la zone susceptible d'être affectée, et aux effets potentiels du projet. L'aire d'étude paysagère est ainsi adaptée aux

## Qu'est-ce que c'est ?

L'évaluation environnementale est un document qui explique le processus de conception d'un projet, précise la façon dont il prend en compte les enjeux environnementaux et présente les impacts de ce projet sur son territoire. Elle informe ainsi les services de l'Etat et le grand public des conséquences du projet sur l'environnement et des mesures retenues pour favoriser son insertion.

Il s'agit d'une pièce réglementaire : son cadre d'application, son contenu et son insertion dans les différentes procédures administratives sont fixés dans le Code de l'environnement, notamment à l'article L122-1.

caractéristiques du projet, telles que sa surface ou sa hauteur et aux composantes du secteur (reliefs, écrans végétaux, etc).

Les composantes de l'environnement sont généralement regroupées en 4 grands volets, détaillés dans le tableau ci-dessous.

L'existence de plans et schémas (tels que les PLU, SCoT, SRADDET, etc.) y est précisée, souvent dans un chapitre dédié.

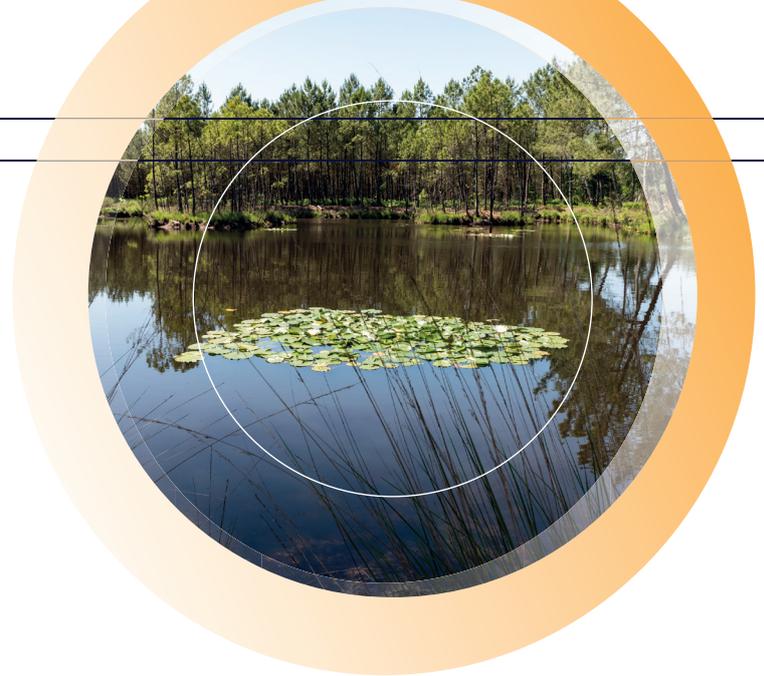
<b>Le milieu physique</b>	Il s'agit de la <b>géologie, du type de sol, de l'hydrogéologie</b> , la présence de <b>cours d'eau</b> ou les <b>usages de cette eau</b> par exemple.
<b>Le milieu naturel</b>	Ce sont les <b>zones d'intérêt écologique</b> recensées dans le secteur et sur le site étudié, <b>la faune et la flore du site</b> , etc.
<b>Le milieu humain</b>	La présence <b>d'habitats, de zones d'activités, de secteurs agricoles</b> , l'identification de <b>risques majeurs</b> (comme les inondations, les incendies, les risques liés aux activités industrielles), etc.
<b>Le contexte paysager et patrimonial</b>	Les <b>grandes composantes du paysage et leur répartition dans l'espace</b> , <b>le patrimoine local protégé ou non</b> , <b>les points de vue sur le site</b> , etc.

Les différents volets de l'étude environnementale

### L'analyse des impacts et la définition des mesures

La conception du projet va s'appuyer sur l'état initial de l'environnement, en déclinant la séquence ERC (Eviter, Réduire, Compenser) à laquelle on peut ajouter un "A" (Accompagner), qui concerne toutes les mesures qui n'entrent pas dans le champ de l'ERC, telles que les mesures de suivi faune/flore et la valorisation pédagogique d'un site.

**La démarche ERC est au cœur du processus d'évaluation environnementale du projet et s'applique à l'ensemble des thématiques environnementales** (sols, eau, air, climats, nuisances, biodiversité, etc). Cette séquence est déclinée de façon progressive :



Lagune située sur l'aire d'étude immédiate du projet HORIZEO



La démarche ERC-A est itérative, c'est-à-dire qu'elle est appliquée plusieurs fois jusqu'à arriver à la définition du projet de moindre impact. Les modifications peuvent concerner la conception même de l'infrastructure ou les mesures retenues. Les différents scénarios ainsi définis illustrent l'évolution du projet dans le temps.

La démarche ERC-A doit être abordée **de façon transversale**, c'est-à-dire en envisageant tous les aspects de l'environnement du projet. Une mesure de réduction sur le volet paysager doit ainsi être réfléchi pour bénéficier au volet milieu naturel (plantation de haies par exemple).

### Le saviez-vous ?

**L'enjeu** est déterminé par l'état actuel ou prévisible de la zone d'implantation potentielle (c'est la "photographie de l'existant") vis-à-vis des caractéristiques physiques, paysagères, patrimoniales, naturelles et socio-économiques. Les enjeux sont définis par rapport à des critères tels que la qualité, la rareté, l'originalité, la diversité, la richesse...

**La sensibilité** correspond à l'interprétation de l'enjeu au regard du projet. Elle exprime ainsi le risque de perdre ou non une partie de la valeur de l'enjeu en réalisant le projet. Il s'agit de qualifier et quantifier le niveau d'impact potentiel du projet sur l'enjeu étudié.

**L'impact** désigne l'ensemble des changements qualitatifs, quantitatifs et fonctionnels de l'environnement engendrés par un projet, de sa conception à sa "fin de vie". Ils peuvent être positifs ou négatifs.